

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 MAI 2022

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce neuvième jour de mai, de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Louis	Baribeau	Conseiller (2)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Pierre	Bouchard	Conseiller (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)
ABSENTE :	Ghislaine	Baribeau	Conseillère (3)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

22-05-065 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

22-05-066 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2022**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dans le cadre d'une tournée, postélectorale, de rencontre avec les conseils municipaux, de la MRC d'Abitibi, le sergent Tommy Vignault accompagné de l'agent Philippe Nadeau font une brève présentation des services offerts aux municipalités.

22-05-067 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR 2022-2023 POUR LE COMITÉ DES AÎNÉS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu d'autoriser le versement de deux cent quatre-vingt-quinze dollars (295 \$) au comité des aînés de La Motte pour l'acquisition de divers jeux extérieurs qu'ils utiliseront lors de leur rencontre quotidienne.

ADOPTÉE



INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec les roulottes de camping, les camps de chasse, la propreté des propriétés sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

DEMANDE DE POSTE-CANADA POUR L'AJOUT D'UNE BOÎTE POSTALE COMMUNAUTAIRE - CHEMIN DE LA BAIE

Les membres du conseil municipal ne croient pas que les charges reliées à l'ajout d'une boîte postale communautaire doivent être assumées par la Municipalité. Bien que ce soit pour desservir un accroissement de notre population, ce n'est pas un service offert par la Municipalité et ils pensent que la localisation demandée n'est pas adéquate ni sécuritaire.

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois d'avril dernier.

PROTECTION INCENDIE

22-05-068 RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2021, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu que la municipalité de La Motte adopte le rapport annuel 2021 tel que présenté.

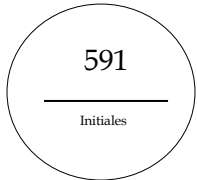
ADOPTÉE

VOIRIE

22-05-069 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de monsieur Jasmin Trudel, contractuel, comme journalier suppléant pour la collecte des matières résiduelles lorsqu'il y a un besoin au taux horaire de 30,00 \$ de l'heure.

ADOPTÉE



22-05-070

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE des réparations de pense de bœuf sont nécessaires sur les chemins de la Pointe-aux-Goélands, du lac La Motte et Côte du mille sur une distance totale de 1,5 km ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage tel que du creusage de fossé sont nécessaires sur les chemins du lac La Motte et Côte du Mille sur une distance de 1,5 km ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux sont estimés à deux cent onze mille cinq cent vingt-et-un dollars (211 521 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité de La Motte en main-d'œuvre et en machinerie représente une somme de cinq mille six cent trente-huit dollars (5 638 \$) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque à gagner de deux cent cinq mille huit cent quatre-vingt-trois dollars (205 883 \$) ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Pierre Bouchard et unanimement résolu, d'acheminer à madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, pour un montant de soixante mille dollars (60 000 \$).

ADOPTÉE

22-05-071

PLAN ET DEVIS DANS LE CADRE DU PAVL - VOLET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration sur le réseau routier local volet accélération ;

ATTENDU QUE pour être admissibles nous devons fournir les plans et devis incluant l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la nature des travaux pour le chemin de la Rivière-Cadillac sont du creusage des fossés et la réparation de pense de bœuf afin d'éviter la fermeture d'une partie du chemin au printemps et à l'automne ;

ATTENDU QUE la nature des travaux pour le chemin de La Baie sont le rehaussement de la chaussée afin d'éviter la fermeture d'une partie du chemin pendant la crue printanière ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser Norinfra à préparer les plan et devis pour présenter une demande de subvention dans le cadre du PAVL - volet accélération.

ADOPTÉE

22-05-072

APPEL D'OFFRE FABRICATION DE CONCASSÉ DE TYPE MG-20 ET MATÉRIAUX GRANULAIRES DE 0 À 4 POUCES

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a besoin de concassé pour la réfection de ses chemins ;



ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a besoin de gravier de 0 à 4 pouces pour l'installation de ponceau et le projet de relocalisation de la patinoire ;

ATTENDU QUE le besoin a été estimé à 8 000 t de concassé de type MG-20 ;

ATTENDU QUE le besoin a été estimé à 2 000 t de gravier 0 à 4 pouces ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'inviter des entreprises à soumissionner pour une réserve de concassé.

ADOPTÉE

22-05-073 **APPEL D'OFFRES - LOCATION MACHINERIE LOURDE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, d'inviter des entreprises à soumissionner pour la location de machinerie lourde.

ADOPTÉE

URBANISME

22-05-074 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 22-001**

ATTENDU QUE la nature de la demande consiste à permettre un bâtiment à usage d'accompagnement secondaire détaché non résidentiel devant le bâtiment à usage principal résidentiel sur le lot 4 593 198 ;

ATTENDU QUE la propriété est située dans une zone agroforestière ;

ATTENDU QUE la demande affecte la disposition réglementaire de la zone AF-1 ;

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier un bâtiment agricole en bâtiment principal et un bâtiment principal en bâtiment agricole ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne causerait aucun préjudice aux propriétés adjacentes ;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure 22-001 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr, d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de dérogation mineure 22-001 telles que présentées par le CCU.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION



DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'avril 2022.

22-05-075 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que les comptes du mois d'avril 2022 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante-neuf mille cent soixante-cinq dollars et vingt-cinq sous. (59 165,25 \$)

Alarme Val-d'Or	195,46 \$
Atelier KGM Inc.	51,74 \$
Bois Turcotte ltée	428,08 \$
Boutique du Bureau Gyva Inc	218,46 \$
Danny Lamoureux Entrepreneur Electricien	1 830,40 \$
Desjardins Sécurité financière	1 223,86 \$
Distribution Sogitex - Équipement Rivard	700,33 \$
Energies Sonic inc.	2 505,36 \$
Envirobi	899,57 \$
Fabrique St-Luc	200,00 \$
Ferabi Inc.	636,19 \$
FQM Assurance inc.	683,43 \$
Garage Tardif ltée	893,42 \$
Gestions Martin Leclercq Inc	149,79 \$
GFL Environmental Services inc.	136,42 \$
Hydro-Québec	1 312,54 \$
La Capitale Assureur	2 074,86 \$
La Pariole	500,00 \$
La Table de Concertation	450,00 \$
Les Fleurons du Québec	828,00 \$
Les Slasheurs	200,00 \$
Ministre des Finances	82,78 \$
Ministre du Revenu	8 973,10 \$
Morin Johanne	234,28 \$
Multi-Services J.V.B.	137,97 \$
Municipalité de La Corne	653,94 \$
Office Municipal D'habitation	6 119,00 \$
Papeterie Commerciale	297,30 \$
Pelletier Nettoie Tout	224,20 \$
PG Solutions inc.	1,39 \$
Plomberie Germain Roy	106,55 \$
Poste Canada	126,70 \$
Radio boréale	25,00 \$
Receveur General du Canada	3 482,81 \$
Rôle de Paie	21 067,56 \$
Sanimos Inc.	1 335,84 \$
Télébec Ltée	265,55 \$
Thompson Reuters Canada	907,20 \$
Ville D'Amos	-835,74 \$
Wurth Canada Limited	-226,85 \$
Zip Lignes	68,76 \$

Total : 59 165,25 \$

ADOPTÉE



DÉCLARATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE » - LOUIS BARIBEAU, CONSEILLER # 2 ET PASCAL BELLEFEUILLE, CONSEILLER # 6

Le conseil prend acte du dépôt des déclarations de participation de messieurs Louis Baribeau, conseiller # 2 et Pascal Bellefeuille, conseiller # 6 à la formation « Le comportement éthique », respectivement le 17 et 18 mars 2022 et le 21 avril 2022 à la directrice générale et greffière-trésorière, madame Rachel Cossette.

ADOPTÉE

22-05-076 POLITIQUE SALARIALE, AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'ajuster le salaire de l'étudiant, dans la politique salariale avec le salaire minimum, soit 14,25 \$ par heure.

ADOPTÉE

22-05-077 FORAGE D'UN Puits POUR LE BUREAU MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser Puits Abitibi à effectuer le forage d'un puits au bureau municipal.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 240

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Pierre Bouchard, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement # 240 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans le camping municipal de La Motte ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

A pour but de fixer les conditions de séjour pour les roulottes dans le camping municipal.

22-05-078 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 240 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UN PERMIS DE SÉJOUR POUR LES ROULOTTES DANS LE CAMPING MUNICIPAL DE LA MOTTE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 240 tel que présenté ;

ADOPTÉE



22-05-079

SOIRÉE D'INFORMATION DU MAMH - RÔLE ET RESPONSABILITÉ DE L'ÉLU ET AMÉNAGEMENT ET URBANISME

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pierre Bouchard et unanimement résolu de mandater le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à venir informer les élus concernant leurs rôles et responsabilités ainsi qu'en matière d'aménagement et urbanisme.

ADOPTÉE

22-05-080

OUVERTURE DES SOUMISSIONS - RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'un appel d'offres a été acheminé auprès du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour recevoir des soumissions pour la réfection de la toiture du centre communautaire ;

ATTENDU QU'une seule soumissionnaire a répondu et que le prix soumissionné avant taxes est :

Soumissionnaires	Date	Prix
Toitures 4 saisons inc.	25 avril 2022	238 850 \$

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu que la soumission reçue dans le cadre de cet appel d'offres soit rejetée puisque le prix soumis est beaucoup plus élevé que l'évaluation préprojet que nous avons.

D'autoriser madame Rachel Cossette à refaire un appel d'offres en modifiant le modèle de la tôle.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

22-05-081

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 25.

ADOPTÉE

Directrice générale et Greffière-Trésorière

Maire



« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

22-05-067

22-05-069

22-05-075

22-05-076

22-05-077

Signé ce douzième jour de mai
de l'an deux mille vingt-deux